

A SAVOIR

Le changement des menuiseries n'est généralement pas suffisant pour réduire convenablement les dépenses en énergie d'un immeuble ancien. Il est préférable d'envisager une opération d'isolation des murs et toitures (voir fiche conseil «Isoler son logement»).

Tout changement ou modification de percement ou de menuiserie doit faire l'objet d'une autorisation. Une déclaration préalable doit être déposée en mairie.



LIENS UTILES

ENRABF <http://www.enrabf.fr/>

Fiches «Interventions à réaliser, à éviter»
«Rénovation des fenêtres»

LES MENUISERIES



Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) sont des services relevant du ministère de la culture chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant. Unités territoriales de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre, les STAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective d'aménagement durable des territoires.

Les STAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés. Ils accompagnent également les principaux acteurs des politiques d'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'État en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

STAP du Cher

6 place de la Pyrotechnie – 18000 BOURGES
Téléphone : 02 48 48 17 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 14h-16h45.
Mail : sdap.cher@culture.gouv.fr

STAP d'Eure-et-Loir

Cité Administrative -15 place de la République - 28000 CHARTRES
Téléphone : 02 37 36 45 85
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h, et les mardi et jeudi de 14h-17h
Mail : sdap.eure-et-loir@culture.gouv.fr

STAP de l'Indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36018 CHATEAUROUX
Téléphone : 02 54 08 78 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h.
Mail : sdap.indre@culture.gouv.fr

STAP d'Indre-et-Loire

36 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS
Téléphone : 02 47 31 03 03
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Mail : sdap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

STAP de Loir-et-Cher

17 quai de l'Abbé Grégoire - 41000 BLOIS
Téléphone : 02 54 55 76 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h30-12h
Mail : sdap.loir-et-cher@culture.gouv.fr

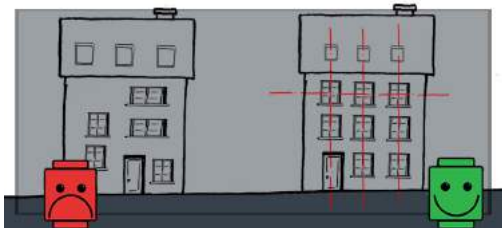
STAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS cedex
Téléphone : 02 38 53 34 26
Accueil téléphonique : le lundi de 10h30 à 12h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00.
Mail : sdap.loiret@culture.gouv.fr

Les percements et leurs menuiseries sont les éléments majeurs dans la qualité d'une façade. Ils sont essentiels pour permettre le passage des biens et des personnes ainsi que pour éclairer et ventiler l'immeuble. Ils sont également le témoin de la fonction d'un bâtiment et de son histoire. En matière de réhabilitation, l'enjeu principal est d'adapter une façade existante aux besoins actuels tout en respectant sa composition et son caractère d'origine. Cette fiche a pour but de vous aider à faire les choix judicieux et adaptés à la typologie de la construction.

LE PERCEMENT DE FACADE

Dans toutes les constructions, traditionnellement les percements des façades permettent le passage des biens et de la lumière. La composition de la façade doit prendre en considération ses besoins pratiques mais aussi la cohérence et l'esthétique de la façade. Les ouvertures de façade et de toiture doivent être alignées selon une même horizontale et une même verticale.



CONSERVER OU REMPLACER

Le remplacement d'une menuiserie ne doit pas être systématique. Il n'est pas plus coûteux de réparer que de remplacer.

LE CARACTÈRE HISTORIQUE :

Dans le cas où la menuiserie présente un fort intérêt patrimonial elle devra être conservée et restaurée. Les menuiseries, au même titre que les pierres font partie de l'histoire du bâtiment.



SES PERFORMANCES :

Si les menuiseries sont dans un état de délabrement important ou ne sont plus performantes (ouverture, thermiques, éclairement...) le changement reste l'unique solution.

REEMPLACER :

Le changement des menuiseries se fera à l'identique des menuiseries d'origines. Cela induit le besoin de réaliser un relevé précis (plan, coupes, élévations) de la menuiserie d'origine. La nouvelle menuiserie doit permettre une aération identique à la précédente. Dans le cas contraire, des problèmes de condensation et de moisissure peuvent apparaître en raison de la mauvaise ventilation de la pièce.

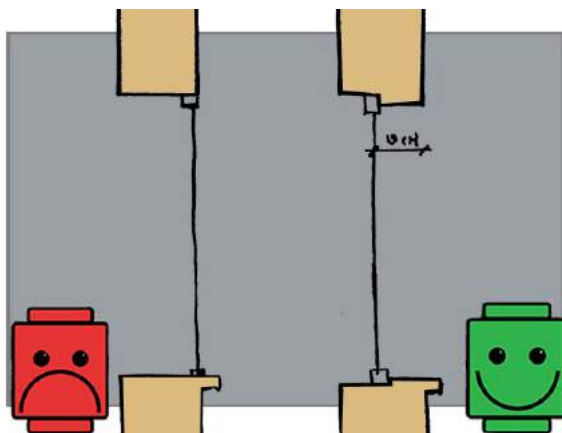
Le PVC est proscrit en zone protégée.

LA MENUISERIE

La qualité de la façade dépend de la composition des percements mais aussi de la qualité des menuiseries mises en œuvre. Pour cela il y a quelques règles simples à respecter.

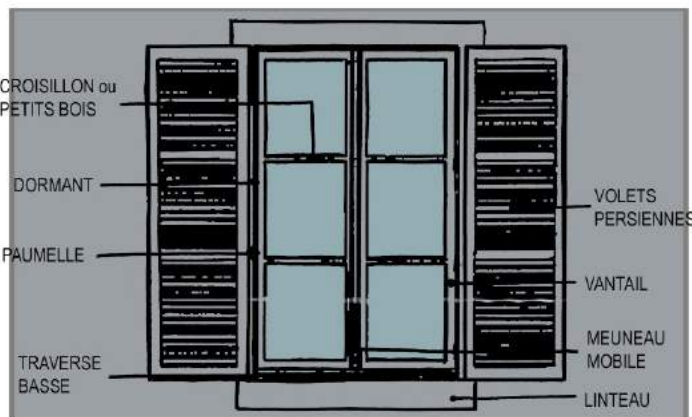
SON POSITIONNEMENT :

La menuiserie de façade est traditionnellement mise en feuillure dans la maçonnerie. Son recul par rapport au nu extérieur doit être entre 15 et 18cm.



SON DESSIN :

La fenêtre traditionnelle est généralement composée de deux vantaux de trois carreaux. Elle est plus haute que large (proportion 2/3). Les petits bois sont extérieurs. La partie visible du dormant dit «cochonnet» doit être au maximum de 2 cm et la battée de 12 maximum. Dans le cas d'une imposte vitrée, la traverse sera de taille importante et moulurée.



SON SENS D'OUVERTURE :

Le sens d'ouverture la plus courante pour les portes d'entrée et les fenêtres est celle dite «à la française». Elle ouvre vers l'intérieur de la construction. Les portes de garages sont battantes ou basculantes.

SON MATÉRIAU :

Les matériaux doivent être ceux d'origines.

Le bois est largement conseillé. C'est une ressource naturelle aux essences variées qui permet de répondre aux besoins techniques actuels. Il permet aussi la réalisation de menuiseries moulurées.

L'aluminium et l'acier sont utilisés pour des locaux industriels, des vérandas et des projets d'expression contemporaine. Ils permettent la réalisation de structures minces et résistantes.

Le PVC est à éviter. Il appauvrit la qualité de la façade. Les profils des menuiseries sont plus importants, la fabrication est très énergivore et le recyclage difficile.

Il faut savoir que sur le long terme, une menuiserie en bois est moins coûteuse qu'une menuiserie en PVC.



SA COULEUR :

Les menuiseries sont peintes. Les couleurs tranchées sont proscrites. Il convient d'utiliser des teintes soutenues (gris-vert ou gris bleu sombre ; rouge sang de bœuf...) pour le bâti datant d'avant le XIXe siècle et des teintes plus claires (gris, gris-vert, gris-bleu clairs, mastic) sont à privilégier pour le bâti du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle. (voir fiche conseil «Les couleurs»).



SON ENTRETIEN :

Les menuiseries en bois doivent être entretenues dans un souci de durabilité. Elles doivent être repeintes régulièrement, les mastics changés et les grilles de ventilation remises en service.